



***Cliquez ici pour adhérer en ligne***

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

## **2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°43**

**Sommaire :** TV, Salaires, Direction, Evaluations, Liberté, PE, CAPD, Temps partiel, ASH, Carte scolaire, permutations, administratif, Mairie de Nice, retraites



### **Débat sur FR3 côte d'azur dimanche 13 janvier à 11h30**

en présence du SNUipp-FSU, de G Fotinos ancien inspecteur général de l'Education nationale, chargé de mission à la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) et de représentants des stylos rouges.



Plus de 17 000 mails envoyés en quelques jours à l'initiative du SNUipp-FSU, au ministre de l'Éducation nationale pour lui demander à l'occasion des fêtes de fin d'année, une augmentation des rémunérations des personnels des écoles.



**Mais il est encore temps d'envoyer son mail ... tout ici.**

Le lundi 10 décembre dernier, lors de l'allocution télévisée du président de la République, ni les professeurs des écoles ni les autres personnels travaillant dans les écoles, notamment les AESH, n'ont eu le sentiment d'être pris en compte dans les annonces qui ont été faites. **Et nous, alors ?** Aussi dès le milieu de semaine un mail à envoyer au premier employeur de France pour lui demander un geste en direction des salaires des PE a été proposé par le SNUipp-FSU pour faire écho à l'indignation des enseignants des écoles. Les rémunérations comme toutes celles des salariés de la Fonction publique sont au point mort et même régressent depuis une dizaine d'années entre gel du point d'indice et non prise en compte de la hausse du coût de la vie.

**17 205 mails ont été envoyés, mais à ce jour aucun n'a reçu le début d'une réponse.**

**[Lire la suite](#)**

**[Un coup de pouce pour nos salaires ! Avec le SNUipp-FSU, j'envoie un e-mail au ministre!](#)**

Suite aux annonces du président de la République, le SNUipp-FSU propose aux personnels des écoles de s'adresser au ministre pour demander à bénéficier d'une revalorisation salariale en cette période d'étrennes.

**[Lire la suite](#)**

**[Envoyez le mail ici](#)**



## **Direction, besoin d'une aide urgente !**

### **Le SNUipp-FSU à l'initiative !**

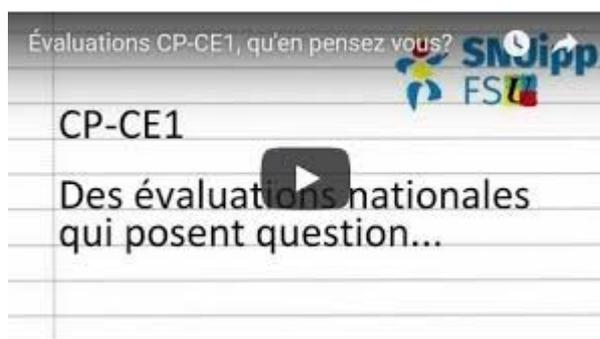
Face à l'alourdissement des tâches de direction et au manque de temps chronique pour accomplir l'ensemble des missions, le SNUipp-FSU écrit au ministre, aux parents d'élèves et aux élus. Il propose aux conseils d'école de s'emparer d'une motion pour demander un emploi qualifié et pérenne d'aide au fonctionnement dans toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

**Lire la suite**

**Lettre au ministre**

**Motion conseils des maîtres**

**Courrier à la FCPE**



## **Évaluations CP : on y retourne !?**

Sourd aux remarques et aux propositions des enseignants, le ministère entend engager fin janvier une nouvelle phase d'évaluation dans les classes de CP, calquée sur la première et tout aussi sujette à caution. Pour le SNUipp-FSU, c'est toujours non.

La première vague imposée aux classes de CP et de CE1 avait suscité une levée de boucliers des enseignants mais aussi d'une large partie du monde de la recherche en éducation.

Finalités, contenus, conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats : la communauté éducative s'accorde à qualifier ces tests d'inadaptés, d'inutiles et source d'échec pour les élèves.

**Lire la suite**

**Lire le 4 pages du SNUipp-FSU :  
aux enseignants de décider !**

**Lien vidéo longue du SNUipp-FSU : [https://youtu.be/Luw7okI6\\_2U](https://youtu.be/Luw7okI6_2U)**



## **La liberté d'expression menacée ?**

**Dans la loi « Pour une école de la confiance » examinée en février par les parlementaires, l'article 1 inquiète.**

Sa formulation concernant l' "exemplarité" des enseignants ouvre la voie à une obligation de réserve qui musellerait les personnels.

Le SNUipp-FSU a interpellé plusieurs fois à ce sujet le ministre qui a reconnu que la rédaction de cet article devrait évoluer pour "lever les ambiguïtés".

**Pour défendre ce droit de chacun et chacune à s'exprimer : une pétition en ligne prochainement.**

**Lire la suite**

---



**La circulaire pour intégrer le corps des PE par liste d'aptitude à la rentrée 2019 va bientôt sortir.**

**Attention : depuis faute de livraison du logiciel de calcul , l'IA ne paye plus l'indemnité différentielle destinée à compenser la perte de l'indemnité de logement.**

**Le SNUipp-FSU a fait faire des recours aux collègues concernés.**

**Le SNUipp-FSU est reçu par la DGRH au ministère le 14 juin sur ce point.**

**Voilà ce que nous écrivions au sortir de la dernière CAPD :**

### **Indemnité différentielle : un scandale !**

Depuis septembre 2017 l'IA ne verse plus aux instituteurs devenus PE l'indemnité différentielle à laquelle ils ont droit suite à la perte de l'indemnité logement.

Pour certains collègues c'est une perte sèche de 200 à 300 euros. Ils sont en grande difficulté. Certains ont demandé l'aide de l'action sociale en vain.

Le SNUipp-FSU 06 leur a proposé des recours auprès de l'IA et du Ministère.

Au niveau national une intervention est en cours auprès du ministère.

A l'inverse des collègues qui ont gagné 1 ou des échelons n'ont pas vu leur indemnité différentielle revue à la baisse. Là il y aura des remboursements de trop perçus.

La cause de tout cela : la non livraison par le Ministère du logiciel de calcul.

Nos collègues non pas à souffrir de cet amateurisme inadmissible !

A la demande du SNUipp-FSU l'IA intervient à nouveau auprès du ministère

---

**CAPD**  
**Infos**

**CAPD : 29 janvier**

**Ordre du jour : promotions accélérées, permutations 800pts, liste d'aptitude direction d'école, questions diverses**

**Demandes de TEMPS PARTIEL (1ère demande OU renouvellement) +  
reprise à temps plein Rentrée 2019**

---

**AVANT le 8 février 2019. COPIES au SNUipp-FSU**

**Tout est ICI : <http://06.snuipp.fr/spip.php?article6818>**

La circulaire de l'IA est parue : cela concerne:

**\*\* les demandes de Temps partiel : 1ères demandes OU renouvellement**

▶ **ATTENTION : POUR TOUTES LES DEMANDES DE RENOUELEMENT, il faut aussi impérativement renvoyer l'imprimé type**

**\*\* les Reprises à 100%**

▶ **Demandes à retourner, via l'annexe type, avant le 8 FEVRIER via l'IEN**

▶ **COPIE au SNUipp pour suivi**

- Dans le département, malgré nos demandes de mise en place du 80% hebdomadaire, ne sont possibles :

▶ **les 50% et 75% hebdomadaires ;**

▶ **les mi temps annualisés : 1ère période travaillée : du 2/09/2019 au 31/01/2020 ;**

2ème période travaillée : du 1/02/2020 au 3/07/2020 ;

▶ **les 80% annualisés uniquement si demandes de droit : 1ère période : du 2/09/2019 au 15/05/2020 ; 2ème période : du 4/11/2019 au 3/07/2020**

---



Une délégation du SNUipp-FSU06 a été reçue par M. Maréchal IEN-ASH avant les vacances de Noël.

Une audience dense, qui a duré plus de 2 heures... de nombreux points ont été abordés.

**LIRE le compte-rendu : [ici](#)**

**LIRE aussi le SNUipp-FSU INFO SPECIAL ASH 1ER ET 2D DEGRÉS  
à lire [ici](#)**

---



**Carte scolaire 2019 : janvier, le mois décisif !**

**Le département 06 devrait avoir autour de 15 postes contre 32 postes l'an dernier.**

Il est temps de nous informer des effectifs de vos écoles.

**Pensez à nous retourner la fiche syndicale de suivi (voir ci-dessous).**

**Le calendrier des réunions :**

- 15 janvier : CTA qui dévoilera les dotations par départements.
- 30 janvier : Groupe de travail
- 6 février : CTSD qui débattera des propositions d'ouvertures et fermetures faites par l'IA.
- 8 février : CDEN qui présentera à la communauté éducative les mesures de carte scolaire de l'IA

**Pour l'Académie de Nice 38 postes contre 59 l'an dernier. Cette dotation sera totalement absorbée par le dédoublement des Ce1 en REP.**

**Autant dire que la chasse aux postes est ouverte. Le SNUipp-FSU prendra ses responsabilités en terme d'action !**

Notre délégation en instance "carte scolaire": 7 élu-e-s sur 10.

**Remplissez l'enquête syndicale [ici](#)**



## Permutations informatisées/ Changement de département

Les élu-es du SNUipp-FSU vérifient, en lien avec les doubles fournis par les collègues, les barèmes et situations de chacun-e sur la base des documents de travail fournis par les services de l'IA.

**Si ce n'est déjà fait, COPIES au SNUipp-FSU de vos demandes et PJ**

► **A NOTER : jusqu'au 31 janvier dernier délai il est possible de demander l'annulation d'une candidature enregistrée.**

**NOUS CONTACTER pour les démarches.**

► **96 demandes recensées cette année pour quitter le 06:**  
**<http://06.snuipp.fr/spip.php?article666806>:**

## RESULTATS LE 4 MARS

---

**RAPPEL**

### **RAPPEL/ Mesures de prévention et d'accompagnement**

des personnels enseignants du premier degré confrontés à des difficultés de santé:

**Tout est ICI: <http://06.snuipp.fr/spip.php?article6658>**

- demandes de PRIORITES médicales pour le Mouvement (**avant le 25/01**) ;
- demandes d'allègements de service (**avant le 25/01**) ;
- demandes d'aménagement du poste de travail (**avant le 30/03**)

– **COPIES au SNUipp-FSU**

---



## Grille de traitement à compter du 1er janvier 2019

### C'est ici

Valeur brute du point d'indice depuis le 1er février 2017: 56,2323 €

Les cotisations suivantes sont retirées du traitement indiciaire brut :(au 1er janvier 2019)

- Retraite 10,83 % du traitement brut
- Retraite additionnelle 5% de l'indemnité de résidence et supplément familial
- CRDS 0,5% (sur 98,25% de tous les revenus)
- CSG 9,2% (sur 98,25% de tous les revenus)

La cotisation de la MGEN (mutuelle générale de l'éducation nationale) est également déduite directement du salaire pour les adhérents.

### Comprendre sa feuille de paie

La feuille de paie comprend deux colonnes l'une «à payer», l'autre «à déduire». Les différents postes sont détaillés [ici](#)

---



### Audience mairie de Nice /SNUipp

**Elle aura lieu finalement le 18 janvier à 9 h. Continuez à nous faire remonter vos doléances.**

---



## SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



### **CALCULEZ** votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

#### **PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !**

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

#### **Lire la suite et modèle de lettre**

**SNUipp-Fsu 06** : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice - Tél :  
04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-

mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)

